

COMMUNE DE SAINT MARTIN LACAUSSADE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juillet 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt-six juillet, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20 heures 30, sous la Présidence de M. Bernard MARGUERITTE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 14 (1 pouvoir)

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juillet 2017

Etaient présents : M. Bernard MARGUERITTE, Mme Brigitte DIVER, M. Julien BEDIS, Mme Catherine QUEHEN, M. Christian BONNIN, M. Joël BOULINEAU, Mme Dominique LEBRUN, Mme Sylvie DUTTO, Mme Isabelle BEIA, M. Gérard BONNEAU, M. Bernard RIOUT, Mme Jeanne-Marie BOUQUET, Mme Odile TOBRE.

Pouvoirs : Mme Thérèse LAMBERT à M. Christian BONNIN

Absente excusée : Mme Sandrine ROMERO.

Mme Brigitte DIVER est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 09 juin 2017. Mme LEBRUN demande des précisions concernant la délibération n° 2017.09.06.-3 CONVENTION AVEC LE C.R.D. POUR LA VOIE ROMAINE, sur la nature des 2 coussins berlinois, qui vont être mis en place. Monsieur le Maire explique à Mme LEBRUN qu'ils seront en béton. Après ces explications, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 09 juin 2017.

ORDRE DU JOUR :

- ACTE CONSTITUTIF MODIFICATIF DE LA REGIE CANTINE SCOLAIRE
- ACTE CONSTITUTIF MODIFICATIF DE LA REGIE GARDERIE
- ACTE CONSTITUTIF MODIFICATIF DE LA REGIE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES
- REGLEMENT DES CONTRATS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES
- PLU : APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE
- CONVENTION D'ADHESION AU RESEAU PARTENAIRE « BIBLIO GIRONDE »

2017.26.07-1 ACTE CONSTITUTIF MODIFICATION DE LA REGIE « CANTINE SCOLAIRE »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces modifications.

2017.26.07-2 ACTE CONSTITUTIF MODIFICATION DE LA REGIE « GARDERIE PERISCOLAIRE »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces modifications.

2017.26.07-3 ACTE CONSTITUTIF MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES « LOCATION DES SALLES COMMUNALES »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au contrôle, en date du 26 juin 2017, des différentes régies communales, effectué par M. SARRAZIN Comptable public, son rapport indiquait que les actes constitutifs d'origines et modifiés à plusieurs reprises ne correspondaient plus à la législation en vigueur et qu'il était nécessaire de les modifier.

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal des différents actes constitutifs modifiés.

Après lecture, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification des actes constitutifs des régies de « Cantine scolaire », « Garderie périscolaire » et « Location des salles communales ».

2017.26.07-04 : MODIFICATION DES REGLEMENTS DES SALLES COMMUNALES.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au contrôle des régies effectué par Monsieur SARRAZIN, comptable public de la Commune, s'il s'avère que des modifications concernant la remise des chèques de dépôt de garantie sont à apporter à nos règlements intérieurs de locations des salles communales. En effet, les chèques de dépôts de garantie doivent faire l'objet d'un suivi comptable particulier et ne peuvent être conservés en mairie que 15 jours maximum (sauf constat de dégâts).

Monsieur le Maire fait lecture des modifications apportées aux règlements pour la « salle Jacques Narbonne » et le « Relais Culturel » concernant la remise des chèques de dépôt de garantie. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité la modification des règlements de location des salles communales.

2017.26.07-05 DEBAT RELATIF DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLU (complément du débat réalisé en Conseil Municipal le 17 Mars 2017)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dernière réunion de travail concernant la réalisation du P.L.U., les différentes instances consultatives présentes ont émis des remarques pour lesquelles il est nécessaire de débattre à nouveau sur le PADD et modifier la délibération prise lors du conseil municipal du 17 mars 2017.

Les modifications apportées sont les suivantes :

- mise à jour de la partie chiffrée du PADD au regard, d'une part des données INSEE 2014 et, d'autre part, du projet de zonage (passage d'un besoin foncier de 19,3 ha à 12,9ha),
- reprise de la rédaction de l'axe 2 de l'orientation politique n°1,
- compléments apportés à la carte de l'orientation politique n°1,
- reprise de la rédaction de l'axe 3 de l'orientation politique n°3,
- compléments apportés à la carte de l'orientation politique n°3,

Considérant que la présente délibération n'est pas soumise au vote,

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD reprises et complétées. Aucune remarque n'a été faite sur le fond. Il est simplement demandé de mettre à jour sur la carte de l'orientation politique n°3 les surfaces en vignes.

La tenue de ce débat est formalisée par une délibération à laquelle est annexé le projet de PADD modifié.

2017.26.07-06 : CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE « BIBLIO.GIRONDE » ET LA COMMUNE DE ST MARTIN LACAUSSADE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de notre partenariat avec la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt), la convention signée le 20 juin 2014 est arrivée à expiration, il est donc nécessaire de renouveler celle-ci.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire, à signer la convention pour une durée de 3 ans.

Questions diverses : Néant

HEURE DE FIN DE LA SEANCE : 21h07